



Il y a une quinzaine d'années, les premiers téléphones portables envahissaient le marché. D'abord jugés inutiles, ils ont très vite fait de s'imposer dans tous les foyers, auprès de tous les âges.

Quelques années après, on a entendu qu'il n'était pas sain de garder un téléphone dans une poche ou encore de trop téléphoner sans kit mains-libres. Le risque cancérigène des téléphones portables et surtout de leurs ondes faisait une entrée fracassante à la une des médias.

Depuis, la polémique s'est essouffée. On a toujours plus de téléphones, ils font toujours plus de choses et sont même souvent connectés en permanence à Internet grâce au 3G.

En contrepartie, nous avons pratiquement partout une couverture Wi-Fi, on s'y connecte aisément avec un téléphone ou un ordinateur et bon nombre d'endroits proposent des accès gratuits.

Mais est-ce que dans quelques années, on va nous dire à nouveau qu'il vaudrait mieux éviter ce genre de technologies ? Le Wi-Fi est-il aussi nocifs que les téléphones portables ? Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le Wi-Fi n'émet que 10% des watts qu'émettent les téléphones mobiles. Leurs analyses ne montrent aucun impact même à long terme sur le corps humain.

Or, on a vu apparaître de nombreux cas de patients souffrant de maux de tête, de troubles du sommeil, de nausées ou encore de palpitations cardiaques. Tous, se disent électro-sensibles et pointent du doigt l'omniprésence des ondes en tous genres. Selon certaines études, le Wi-Fi serait directement lié à ces maladies. Il semblerait qu'une exposition à longue durée puisse perturber certains processus physiologiques et biochimiques entraînant une hypersensibilité aux ondes en général.

C'est pourquoi, dès 2007 l'Allemagne a interdit les réseaux sans fils dans les écoles primaires et secondaires. Le gouvernement de ce pays recommande aussi aux utilisateurs d'utiliser plutôt une connexion par câble au lieu d'une connexion sans fil. Néanmoins, la plupart des pays du monde se rallient avant tout à la thèse de l'OMS.

D'après son rayonnement, le Wi-Fi ne serait problématique que s'il était utilisé dans les mêmes conditions qu'un téléphone portable, donc à une distance rapprochée du corps, et au cours d'une exposition très longue. Un an d'exposition à proximité d'un Wi-Fi représenterait l'équivalent de 20 minutes de conversation sur un téléphone portable. C'est donc une dose tout à fait négligeable que l'on reçoit via le Wi-Fi, mais cela relance quand même le débat de la nocivité des ondes téléphoniques. Bien que l'Homme soit bien loin de pouvoir se passer de son portable, la médecine propose une alternative moins nuisible : le Bluetooth.

En effet, le rayonnement d'un équipement Bluetooth est jusqu'à 1000 fois inférieur à celui d'un téléphone cellulaire et l'utilisation de ce matériel implique plus ou moins un éloignement du téléphone ce qui en toute logique en réduit l'impact sur le corps.

Mais, l'électro-sensibilité existe et risque bien de se s'étendre. Considérée par de nombreux médecins comme une maladie psychologique et démentie par certaines associations, la maladie commence à faire parler d'elle. Les personnes atteintes par cette pathologie ne peuvent plus vivre en ville et sont alors obligées d'émigrer dans des zones où les ondes sont réduites voire absentes.

Il n'existe aucun remède miracle face à l'exposition aux ondes quelles qu'elles soient hormis

si chacun éteint la source d'émissions après chaque utilisations. La connexion câblée reste encore une alternative des plus rentables car elle est bien plus sûre face à des tentatives de piratage et surtout bien plus rapide pour un rayonnement nul.

Mais, n'oublions pas que les téléphones portables restent quand même les objets les plus nocifs et on entend plus vraiment parler des risques et des conséquences possibles pour l'Homme. Manipulation d'un côté ou ignorance de l'autre ? Espérons simplement que le futur ne nous réserve pas trop d'études contradictoires, mais plutôt la lumière sur un sujet des plus sombres de notre époque.

Romain Wanner/Rédacteur d'Actu PME

Copyright © ACTU PME - Tous droits réservés